



Département
des Landes

Direction de l'Éducation,
de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et sports



DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE au **PERMIS DE CONDUIRE** au titre des PARCOURS D'ENGAGEMENT

Dans le cadre de la démarche « Jeunesses en avant », le Conseil Départemental des Landes s'engage à favoriser « les parcours citoyens et solidaires » en proposant des espaces au sein desquels les jeunes landais et landaises ont la possibilité de réaliser « des parcours d'engagement ».

L'AIDE DU DÉPARTEMENT

Le demandeur de l'aide au permis doit être âgé de 15 à 30 ans et résider dans les Landes.

L'aide concerne la formation au :

- Permis B
- Permis AAC (apprentissage anticipé de la conduite - conduite accompagnée)
- Permis moto

La bourse au permis ne concerne qu'une première inscription. La demande doit être déposée auprès du Conseil départemental **avant le passage du Permis de conduire**.

Le montant maximum de l'aide au permis de conduire est de 450 €. L'aide peut être cumulée dans la limite de 700 € avec un dispositif communal ou intercommunal.

LE DEMANDEUR DOIT JUSTIFIER D'UN « PARCOURS D'ENGAGEMENT CITOYEN » (au choix)

HYPOTHÈSE 1

JE RÉALISE OU PEUX JUSTIFIER DE LA RÉALISATION
D'UN ENGAGEMENT PARMI (à cocher) :

- Un service civique**
► Renseignement sur www.service-civique.gouv.fr
- Un service volontaire européen d'au moins 6 mois**
- Un mandat de conseiller départemental jeune (ou conseiller municipal des jeunes et des enfants)**
- Un mandat au sein d'une Association Temporaire d'Enfant Citoyen (ATEC) ou d'une Junior Association**
► Renseignements auprès des Francas des Landes pour les ATEC (05 58 46 33 54)
► Renseignements auprès de la Ligue de l'enseignement des Landes pour les Juniors Associations (05 58 06 31 32)
- Autres parcours labellisés (jeune sapeur pompier volontaire, jeune arbitre, jeune éducateur bénévole, bénévole permanent à la Protection civile).**



Hôtel du Département
23 rue Victor-Hugo
40025 Mont-de-Marsan cedex
Tél. : 05 58 05 41 99
Fax : 05 58 05 41 02

landes.fr

□ HYPOTHÈSE 2

JE DOIS RÉALISER UN ENGAGEMENT IMPLIQUANT 40 HEURES DE BÉNÉVOLAT (*au minimum*) DURANT AU MOINS 2 MOIS

Il appartient au demandeur de chercher et contacter l'association auprès de laquelle il souhaite réaliser son engagement.

NB : Le demandeur doit obtenir l'accord express du Conseil départemental sur la mission et le planning envisagé avant de débiter le bénévolat : les heures de bénévolat effectuées avant l'obtention de cet accord ne seront pas prises en compte pour l'attribution de l'aide départementale (un délai de 3 semaines entre le dépôt de dossier et le démarrage de la mission est fortement conseillé).

Les missions exercées durant le bénévolat doivent revêtir une dimension citoyenne.

Ainsi sont exclues :

- les missions relevant d'une formation ou d'un cursus scolaire,
- les missions relevant habituellement d'un emploi salarié,
- les missions effectuées dans le cadre d'une activité salariée,
- les missions effectuées à titre personnel,
- les missions réalisées au sein de Comités de fêtes, sauf s'il s'agit d'activités exclusivement dédiées à une action humanitaire et/ou caritative.

MODALITÉS D'INSTRUCTION ET PIÈCES À FOURNIR

1) Le demandeur doit déposer sa demande avec les pièces suivantes

- le dossier présent dûment complété
- une photocopie de la Carte Nationale d'Identité,
- un RIB
- un devis établi par l'auto-école et relatif à l'inscription aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire concerné.
- une attestation d'engagement :
 - dans le cadre de l'hypothèse 1 : produire une attestation fournie par l'autorité administrative compétente certifiant la validité du parcours labellisé déjà réalisé ou en cours de réalisation
 - dans le cadre de l'hypothèse 2 (réalisation des 40 heures de bénévolat) : produire les documents suivants fournis par la structure d'accueil :
 - › attestation d'engagement remplie (Fiche 1) à produire dès le dépôt de la demande,
 - › attestation d'éligibilité au dispositif communal dans l'hypothèse d'un cumul avec un dispositif communal ou intercommunal,
 - › convention signée entre la structure d'accueil et le demandeur (Fiche 2) à produire après accord donné pour débiter le bénévolat

2) Présentation de la demande en Commission permanente

- En cas d'avis favorable de la Commission Permanente, l'aide attribuée fait l'objet de deux versements dont un acompte de 70 % de la bourse dès la notification de l'attribution au demandeur

3) Clôture du dossier : Le versement du solde est effectué auprès du demandeur sur présentation des pièces suivantes

- Un justificatif d'achèvement du parcours d'engagement par la structure d'accueil ou l'autorité administrative compétente (uniquement pour l'hypothèse 2),
- D'une facture établie par l'auto-école,
- D'une attestation de passage de l'épreuve pratique du permis de conduire concerné.

2 HYPOTHÈSES POUR JUSTIFIER D'UN ENGAGEMENT CITOYEN		
	HYPOTHÈSE 1	HYPOTHÈSE 2
	Je réalise ou peux justifier de la réalisation d'un engagement	Je réalise 40 heures de bénévolat au sein d'une association durant au moins 2 mois
Étape 1	Je vérifie que l'engagement réalisé ou en cours de réalisation correspond à : - service civique - service volontaire européen d'au moins 6 mois - mandat de conseiller départemental jeune - mandat au sein d'une ATEC ou d'une junior association	Je contacte l'association auprès de laquelle je souhaite réaliser mon engagement citoyen et je remplis avec elle la fiche 1 Je dépose mon dossier (imprimé de demande, RIB, devis de l'auto-école, photocopie de la carte d'identité et fiche 1) auprès du Conseil départemental
Étape 2	Je dépose mon dossier (imprimé de demande, RIB, devis de l'auto-école, photocopie de la carte d'identité et attestation certifiant la validité de mon engagement)	Après une pré-instruction de mon dossier, si mon engagement est validé, j'obtiens un accord du Conseil départemental, je signe la convention avec l'association d'accueil et je peux débiter mon bénévolat
Étape 3	Attribution de la bourse par la Commission Permanente et versement d'un acompte de 70 % du montant de l'aide au Permis	
Étape 4	Après le passage de l'examen pratique du Permis, j'adresse au Conseil départemental la facture acquittée de l'auto-école, l'attestation de passage de l'examen du Permis.	Après le passage de l'examen pratique du Permis et à la fin de mon engagement citoyen, j'adresse au Conseil départemental la fiche 3 « Attestation de mission », la facture acquittée de l'auto-école, l'attestation de passage de l'examen du Permis
Étape 5	Versement du solde de l'aide au Permis	

AIDE POUR LE PERMIS DE CONDUIRE AU TITRE D'UN PARCOURS D'ENGAGEMENT

LE DEMANDEUR

NOM :

PRÉNOMS :

Date et lieu de naissance :

Adresse :
.....
.....
.....

Code Postal : Commune :

Téléphone : Mail :

Comment avez-vous eu connaissance du dispositif : CCAS (CIAS) Pôle Emploi
 Mission Locale Prévention Spécialisée
 Autres

Le demandeur sollicite l'aide au permis de conduire auprès du Conseil départemental, au titre du parcours d'engagement suivant

HYPOTHÈSE 1 JE RÉALISE OU PEUX JUSTIFIER DE LA RÉALISATION D'UN ENGAGEMENT PARMI (à cocher) :

- Service volontaire européen
- Participation au Conseil départemental des jeunes (ou conseiller municipal des jeunes et des enfants)
- Participation à une ATEC ou une Junior Association
- Réalisation d'une mission dite labellisée :

(jeune sapeur pompier volontaire, jeune arbitre, jeune éducateur bénévole, bénévole permanent à la protection civile)

HYPOTHÈSE 2 JE RÉALISE UNE CONTRIBUTION CITOYENNE DE 40 H SUR UNE PÉRIODE MINIMUM DE 2 MOIS

Les « parcours d'engagement » de 40 h sont examinés par la Commission Éducation, Jeunesse et Sports. Un avis favorable est nécessaire pour la présentation du dossier à la Commission Permanente du Conseil départemental.

↳ Ce parcours peut avoir été réalisé dans le cadre d'un dispositif d'aide communal ou intercommunal et doit avoir une dimension citoyenne.

Précisez la commune ou l'intercommunalité ayant attribué l'aide :

Précisez le montant de l'aide accordée :

↳ La mission de bénévolat est décrite à la fiche 1 « Attestation d'engagement » (à renseigner)

Avez-vous déjà obtenu d'autres financements ?

Région Nouvelle Aquitaine OUI NON Montant :

Mission Locale des Landes OUI NON Montant :

Autres : OUI NON Montant :

»» Déclaration à faire par le demandeur

Je certifie exacts les renseignements portés ci-dessus

A, le

Signature

▼ **À remplir par le représentant de la structure d'accueil**

Je, soussigné(e).....

en qualité de

atteste que (nom et prénom du bénéficiaire)

suivra un « parcours d'engagement » au sein de la structure :.....

Les modalités d'accueil et de présence sont les suivantes :

.....
.....
.....
.....

Date de début : _____

Date de fin : _____

Planning prévisionnel (indiquer les jours et les horaires de présence) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les missions confiées au bénéficiaire dans le cadre de ce dispositif sont décrites ci-après :

.....
.....
.....
.....

pour faire valoir ce que de droit

Fait à le

Le demandeur
[Nom prénom]

Le représentant légal de la structure d'accueil
[Nom prénom]

Signature et cachet obligatoires